Autocall Foncières 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : AA-[1]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Autocall Foncières 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation : du 4 juillet 2023 (9h00 CET) au 31 juillet 2023 (17h00 CET)**
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de Autocall Foncières 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400IW08**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Autocall Foncières 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équipondéré (nommé ci-après le « Panier équipondéré ») constitué de l'action Klepierre SA et de l'action jumelée Unibail-Rodamco-Westfield. Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- Un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 2,00 %[(1)] par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée, à partir de la fin du 4e trimestre, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % de son Niveau Initial[(2)] à une Date d'Observation Trimestrielle[(3)].
- À l'échéance des 5 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial augmenté d'un gain final de 40,00 %[(1)], soit 8,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % de son Niveau Initial[(2)] à la Date d'Observation Finale[(3)].
  - Un remboursement du Capital Initial[(1)], si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial[(2)] et supérieur ou égal à 40,00 % de son Niveau Initial[(2)] à la Date d'Observation Finale[(3)].
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 40,00 % de son Niveau Initial[(2)] à la Date d'Observation Finale[(3)].

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Autocall Foncières 2023, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation du Panier équipondéré mentionnées, les actions composant le panier équipondéré sont prises en compte à leur cours de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 juillet 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 7 août 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 juillet 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Autocall Foncières 2023, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1)Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2)Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équipondéré, voir en page 4.

(3)Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la fin du 4e trimestre à la fin du 19e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle[1], le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % de son Niveau Initial[2], l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 2,00 %[3] par trimestre écoulé équivalent à **8,00 % par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale**[1].
- **À l'échéance des 5 ans**, si Autocall Foncières 2023 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % de son Niveau Initial[2] à la Date d'Observation Finale[1], l'investisseur récupère **son Capital Initial augmenté d'un gain final de 40,00 %[3], soit 8,00 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 5 ans**, si Autocall Foncières 2023 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**[3], si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial[2] et supérieur ou égal à 40,00 % de son Niveau Initial[2] à la Date d'Observation Finale[1].

Inconvénients

- Autocall Foncières 2023 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale[1], le niveau du Panier équipondéré est inférieur à 40,00 % de son Niveau Initial[2]). La valorisation d'Autocall Foncières 2023 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équipondéré autour du seuil de 40,00 % et de 89,00 % de son Niveau Initial[2].
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 20 trimestres, soit de 1 an à 5 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2,00 %[3] par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée depuis la Date d'Observation Initiale**[1]. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas** de la diversification du risque offerte par des sous-jacents indiciels composés de plus d'actions et donc plus diversifiés.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action et l'action jumelée composant le Panier équipondéré.**

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Autocall Foncières 2023** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents :** En cas de survenance de certains évènements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

[1]Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2]Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équipondéré, voir en page 4.
[3]Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

Détermination du niveau du Panier équipondéré

Le Panier équipondéré est composé de l'action Klepierre SA et de l'action jumelée Unibail-Rodamco-Westfield (dividendes non réinvestis). Chaque valeur représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équipondéré (soit 50 %).

Le niveau du Panier équipondéré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des valeurs. L'évolution de chaque action ou action jumelée correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Observation divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Observation Initiale, soit le 31 juillet 2023). Le Niveau Initial du Panier équipondéré est donc égal à 100 %.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4e trimestre

De la fin du 4e trimestre à la fin du 19e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle(1) le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit(2) à la date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante(1) :

Le Capital Initial
+
Un gain de 2,00 % par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut(3) maximum de 7,82 %(5))
(soit un TRA net(4) maximum de 6,74 %(5))

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle(1)) entraîne la dissolution du titre de créance Autocall Foncières 2023. Si à une Date d'Observation Trimestrielle(1), le niveau du Panier équipondéré est inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Autocall Foncières 2023 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle(1).

Remboursement à l'échéance des 20 trimestres

À la Date d'Observation Finale(2), le 31 juillet 2028, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau du Panier équipondéré.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 89,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(2) le 7 août 2028 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 40,00 %, soit 8,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut(3) de 6,93 %)
(soit un TRA net(4) de 5,86 %)

Cas médian

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 40,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(2) le 7 août 2028 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut(3) de 0 %)
(soit un TRA net(4) de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 40,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit(2) le 7 août 2028 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équipondéré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équipondéré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale**.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,00 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 7 août 2024).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Évolution du niveau du Panier équipondéré
● Performance finale du Panier équipondéré
◉ Niveau de remboursement du titre de créance
--- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé et versement du gain à l'échéance (89 %)
--- Seuil de perte du capital à l'échéance (40 %)
↓ Plafonnement du gain
Gain

Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équipondéré à la date d'Observation Finale (supérieure à 60 %)

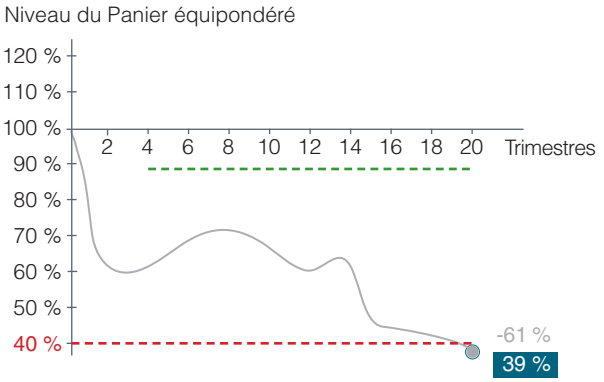

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle[1], le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale[1], le niveau du Panier équipondéré est égal à 39 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 61 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1], 39 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équipondéré, soit une perte de 61 %.

Remboursement final : 39,00 % du Capital Initial
TRA brut[2] : -17,09 % (identique à celui du Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : -17,92 %

Scénario médian : Baisse modérée du Panier équipondéré à la date d'Observation Finale (inférieure ou égale à 60 %)

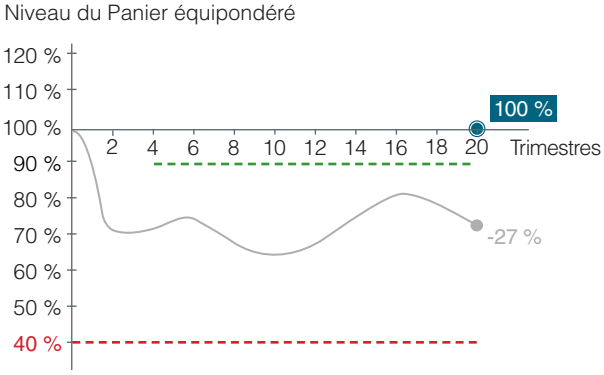

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle[1], le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 89,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale[1], le niveau du Panier équipondéré est égal à 73 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 27 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance[1] l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équipondéré à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 0 % (contre -6,07 % pour le Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse du Panier équipondéré dès la fin du 4e trimestre (Plafonnement du gain)

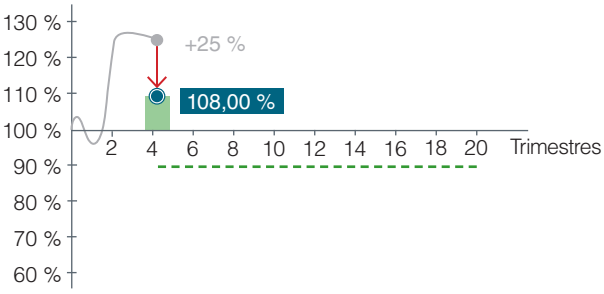

- À la 1re Date d'Observation Trimestrielle[1], au trimestre 4, le niveau du Panier équipondéré est égal à 125 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la première Date de Remboursement Automatique Anticipé[1], son Capital Initial augmenté d'un gain de 8,00 %, soit 2,00 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 108,00 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 7,82% (contre 24,40 % pour le Panier équipondéré[4])
TRA net[3] : 6,74 %

Information importante : la valorisation d'Autocall Foncières 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équipondéré et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle[1], si le niveau du Panier équipondéré est proche de 89,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale[1], si il est proche de 40,00 % et 89,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équipondéré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
[4] Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'action ou l'action jumelée.

Présentation du panier des valeurs composant le panier équipondéré

Action Klepierre SA : Klepierre SA est un acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe. Klepierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Son patrimoine est évalué à 20,7 milliards d'euros à fin 2021, et compte de grands centres commerciaux dans 12 pays en Europe continentale, qui accueillent des centaines de millions de visiteurs par an. Le cours de l'action Klepierre SA est accessible le site https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000121964-XPAR, ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Klepierre SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Klepierre SA : https://www.klepierre.com/finance/accueil.

Action jumelée Unibail-Rodamco-Westfield : Unibail-Rodamco-Westfield est une société d'investissement immobilier. La société loue à bail des immeubles, finance des investissements immobiliers et fait de la rénovation pour la revente. Ses propriétés incluent des centres commerciaux, des bureaux et des centres d'exposition et palais des congrès. Le cours de l'action jumelée Unibail-Rodamco-Westfield est accessible sur le site https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0013326246-XPAR ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats financiers de Unibail-Rodamco-Westfield, veuillez vous rendre directement sur le site de Unibail-Rodamco-Westfield : https://www.urw.com/fr-fr/investisseurs/information-financiere/documents-financier.

Sources : Bloomberg, Euronext au 22 juin 2023.

Performances historiques et simulées des cours des valeurs et du panier équipondéré

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. *L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.*

Performances cumulées (dividendes non réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
Action Klepierre SA	7,26 %	25,79 %	-32,35 %
Action jumelée Unibail-Rodamco-Westfield	-14,48 %	-15,91 %	-75,41 %
Panier équipondéré	**-3,61 %**	**4,94 %**	**-53,88 %**

Source : Bloomberg, du 21 juin 2018 au 21 juin 2023.



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400IW08
Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 4 juillet 2023 (9h00 CET) au 31 juillet 2023 (17h00 CET)
Sous-jacent	Panier de 2 valeurs, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés : - Action Klepierrre SA (ticker : LI FP ; ISIN : FR0000121964) - Action jumelée Unibail-Rodamco-Westfied (ticker : URW FP ; ISIN : FR0013326246)
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,88 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,15 % du montant des Titres de créance détenus et sur la durée de détention des Titres par les porteurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des disposi-tions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des-dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée d'investissement conseillée	5 ans
Date d'Émission	4 juillet 2023
Date d'Observation Initiale	31 juillet 2023
Dates d'Observation Trimestrielle	31/07/2024; 31/10/2024; 31/01/2025; 30/04/2025; 31/07/2025; 31/10/2025; 02/02/2026; 30/04/2026; 31/07/2026; 02/11/2026; 01/02/2027; 30/04/2027; 02/08/2027; 01/11/2027; 31/01/2028; 02/05/2028.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	07/08/2024; 07/11/2024; 07/02/2025; 07/05/2025; 07/08/2025; 07/11/2025; 09/02/2026; 07/05/2026; 07/08/2026; 09/11/2026; 08/02/2027; 07/05/2027; 09/08/2027; 08/11/2027; 07/02/2028; 09/05/2028.
Date d'Observation Finale	31 juillet 2028
Date d'Échéance	7 août 2028
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Autocall Foncières 2023 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Euronext Paris (cotation en continu)
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur, en accord avec **Feefty** qui commercialise le titre de créance **Autocall Foncières 2023**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.
Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Autocall Foncières 2023** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Autocall Foncières 2023** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.
Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 30 juin 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400IW08/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 22 juin 2023

© Stock.adobe.com

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME